

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 69-469/SG fixant les modèles des déclarations exigées des soumissionnaires aux marchés publics des administrations territoriales.

n° 69-469/SG

Ministère PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 20 mars 1969
Numéro JO n° 6 du 25/03/1969	Date du numéro 25 mars 1969

TEXTE INTÉGRAL

Le déclarations prévues par l'article 5 (2°) du Code des marchés publics sont établies conformément aux modèles annexés au présent arrêté. le présent arrêté prend effet à compter du 1° avril 1969.